



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 9 octobre 2024

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
45	52

Date de convocation

3 octobre 2024

**Gestion des déchets –
Installation de nouveaux
points de collecte dans les
communes – Principe de
financement et convention
tripartite pour installation
sur terrain privé**

**N° de la délibération
2024-597**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 9 octobre 2024 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, M. Michel BRUNET, Mme Liliane BURGUNDER, MM. Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Thierry DARD, Serge DEBRIE, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mme Annie FOURNIER, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, MM. Gilbert LA RUSSA, Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Gérard ROBERTON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Marc SIMONEL, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BIGI (pouvoir à M. Jean-Christophe WEIBEL), Mme Delphine COMTE (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Paul BARBARY), M. Denis DEROUX (représenté par son suppléant M. Marc SIMONEL), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Isabelle FREICHE (pouvoir à Béatrice FOUR), Mme Annie GUIBERT (pouvoir à M. Bruno SENECLAUZE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à M. Bruno FAURE), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Christèle DEFRANCE, Mme Amandine DEYGAS, Mme Mélanie DONGEY, Mme Myriam FARGE, Mme Christiane FERLAY, M. Patrick FOURCHEGU, M. Pierre GUICHARD, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Fabrice LORIOT, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, Mme Agnès OREVE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, M. Alain SANDON.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

Considérant qu'actuellement ARCHE Agglo finance le matériel de pré-collecte suivant :

- Conteneurs Semi-Enterrés (CSE) pour les OMr
- Conteneurs Aériens (CA) pour la collecte sélective

Considérant que la commune où ils doivent être implantés prend en charge le différentiel (matériel et génie-civil) si elle souhaite un autre matériel ;

Considérant que les montants appliqués via une délibération de 2020 sont aujourd'hui obsolètes ;

Considérant la proposition de fixer la dotation en matériel selon le même principe que la précédente délibération à savoir :

- ✓ ARCHE Agglo finance des conteneurs semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères, et des conteneurs aériens pour la collecte sélective
- ✓ La prise en charge du différentiel (matériel et génie-civil) par le demandeur
- ✓ La propriété du matériel reste à ARCHE Agglo

Considérant que chaque fois qu'une commune souhaitera l'installation d'un matériel différent de celui prévu par l'Agglo, une décision du Président viendra confirmer les coûts réels et les montants pris en charge par la commune ;

Considérant que le principe général est que l'implantation des conteneurs soit effectué sur du terrain communal mais que cela n'étant pas toujours possible il est admis que les conteneurs soient implantés sur du terrain privé ;

Considérant que cela nécessite d'établir une convention tripartite entre le propriétaire, la commune et ARCHE Agglo fixant les modalités et notamment les éléments suivants :

- ✓ Identification claire du propriétaire, de la parcelle, du nombre de m² nécessaire
- ✓ Identification claire de la dotation en matériel par ARCHE Agglo.
- ✓ Droit d'exploitation du terrain pour ARCHE Agglo ou ses sous-traitants pour la collecte des déchets
- ✓ Gestion du terrain par la commune à l'identique d'un terrain communal (propreté, entretien des espaces verts...)
- ✓ Obligations claires et identifiées par les partenaires (Commune, ARCHE Agglo et privé)
- ✓ Durée minimum d'implantation est de 15 ans (cohérent avec l'amortissement et durée de vie du matériel)
- ✓ Information que pour le déplacement/suppression du point, l'ensemble des coûts est à la charge du demandeur (enlèvement des conteneurs, repositionnement des conteneurs et remise à l'état initial du site)

Considérant le projet de convention tripartite type pour l'installation de conteneurs sur terrain privé ;

Considérant l'avis favorable de la commission « collecte et traitement des déchets ménagers du 11 juin 2024 ;
Considérant l'avis favorable du bureau du 3 octobre 2024 ;

Après en avoir délibéré à :

- 52 Voix pour
- 0 Voix contre
- 1 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **VALIDE** le principe de financement du matériel de pré-collecte ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif au financement du matériel de pré-collecte et de son installation le cas échéant, en particulier les décisions ;
- **APPROUVE** le contenu de la convention tripartite en cas d'installation d'un point de collecte sur un terrain privé.
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions tripartite d'installation d'un point de collecte sur un terrain privé et les avenants le cas échéant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veunes, le 9 octobre 2024.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET

Date de signature : 11/10/2024

Qualité : Le président ArcheAgglo